



## FORMULAIRE D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION EN 2026

### Nom de la manifestation

### DATE ET LIEU DE LA MANIFESTATION

DU

AU

LIEU :

### ASSOCIATION ORGANISATRICE

Nom de l'association :

Président / Responsable :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Personne(s) référente(s) lors de la manifestation :

### DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION

Caractère de la manifestation :  Culturel  Humanitaire / Social  Sportif  Vide-grenier / Brocante

Autres (à préciser) :

Types d'activités prévus lors de la manifestation :

Concert,  Repas,  Gala,  Réunion publique,  Autres (à préciser) :

La manifestation a-t-elle eu lieu les années précédentes :  Oui  Non

Description détaillée du projet et des objectifs :

**Ce dossier doit être transmis complet à la Mairie 2 mois minimum avant la manifestation. Le délai est de trois mois en cas de demande d'autorisation préfectorale**

Merci d'adresser ce formulaire à :

Mairie de La Garnache

Place de la Mairie

85710 LA GARNACHE

Tél : 02.51.93.11.08

**Pièce justificative à fournir :**

- Une attestation d'assurance** de responsabilité civile et dommages aux biens confiés\*

\* Il est **obligatoire** de souscrire une assurance « responsabilité civile et dommage » couvrant les dégâts matériels occasionnés à l'espace public, dégâts des biens et sinistres occasionnés aux personnes. Ces démarches sont à entreprendre assez rapidement : l'attestation peut en effet être une condition indispensable pour louer une salle ou du matériel. Le délai entre la demande d'affiliation et la réception de l'attestation est d'environ une semaine.

**Public**

Estimation du nombre de personnes attendues :  - de 1 500 personnes  + de 1 500 personnes

**Effectifs et participants**

La manifestation est-elle payante :  Oui  Non

Nombre maximum de personnes présentes simultanément sur le site de la manifestation :

Indiquer le nombre précis de l'effectif :  (Cette déclaration doit être aussi précise que possible, elle doit prendre en compte, l'effectif total, participants, spectateurs, public).

⇒ A partir de 1500 personnes, un service d'ordre doit être prévu, un dispositif prévisionnel des secours peut être demandé.

## SECURITE DE LA MANIFESTATION

**Cadre réglementaire :**

L'organisateur doit assurer la sécurité des personnes et des biens durant toute la manifestation. Concernant la sécurité des personnes, elle s'applique à l'ensemble de l'effectif présent au moment de la manifestation (spectateurs, personnels des associations, invités, joueurs, bénévoles, public). Les manifestations prévues dans des établissements recevant du public, dont l'activité n'est pas celle autorisée par son classement (type d'activité et catégorie : nombre de personnes pouvant être reçues simultanément dans l'établissement), feront l'objet d'une étude spécifique dans le cadre d'une occupation exceptionnelle des locaux .

**Règlement de sécurité E.R.P :**

L'utilisation exceptionnelle des locaux, partielle ou totale, d'un établissement pour une exploitation autre que celle autorisée, ou pour une démonstration ou attraction pouvant présenter des risques pour le public, et non prévue par le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) pris par l'arrêté du 25 juin 1980, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation présentée par l'exploitant. Lorsque l'organisateur de la manifestation n'est pas l'exploitant de l'établissement, la demande d'autorisation doit être présentée conjointement par l'exploitant et l'utilisateur occasionnel des locaux. L'obligation générale qui pèse sur l'organisateur commande la prise des mesures spécifiques (service d'ordre, dispositif prévisionnel des secours à personnes, consignes de sécurité). Cf. Décret N°: 97-646 du 31 mai 1997.

**La demande doit toujours préciser la nature de la manifestation, les risques qu'elle présente, sa durée, sa localisation exacte, l'effectif prévu, les matériaux utilisés pour les décosations envisagées, le tracé des dégagements et les mesures complémentaires de prévention et de protection proposées.**

**Pièces justificatives à fournir en annexe :**

- Un plan de masse représentant l'implantation des installations (tentes, chapiteaux, gradins, buvettes, barbecue, ambulants, structures gonflables)
- Un plan complet et à l'échelle des aménagements (intérieurs et extérieurs) faisant apparaître le mobilier (tables, chaises, podium), les éléments de décoration, la largeur des circulations et des dégagements
- Faire apparaître les dispositifs de sécurité (barrières, poste(s) de secours, etc.)
  - Des plans types peuvent être demandés en Mairie.
  - L'étude de faisabilité de votre projet est soumise au dépôt préalable de votre demande administrative d'autorisation, le contenu du dossier doit être précis et complète de tous les plans demandés.

## SECOURS A PERSONNES, ACCESSIBILITE, MAINTIEN DE L'ORDRE, MOYENS DE SECOURS

Nom du responsable présent durant toute la manifestation ainsi que son numéro de téléphone :

Nom/Prénom :

tél:

Avez-vous prévu un dispositif de secours à personnes ?  Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

• Nom de l'association ou organisme :

Nombre de postes de secours :

• Nombre de secouristes :

Nombre de médecins :

Avez-vous prévu un service d'ordre ?  Oui

Non

Si oui, de quel type :

• Nom de la société ou organisme d'Etat :

Avez-vous prévu la mise en place de pharmacies portatives ?  Oui

Non

Si oui, combien :

Avez-vous prévu parmi les bénévoles des personnes formées aux premiers secours ?  Oui

Non

Si oui, précisez combien et le type de qualification ou de formation détenue :

## AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

**Occupation du domaine public : demande d'arrêté de circulation ou de stationnement à compléter (annexe 1)**

**Demande d'autorisation de débit de boissons à compléter (annexe 2)**

**Demande d'autorisation d'affichage à compléter (annexe 3)**

**Réservation de salles ou d'installations communales contacter la mairie : 02 51 93 11 08**

### Promotion de la manifestation

#### Communication (s'adresser à l'accueil de la Mairie)

En fonction du thème de votre manifestation, la commune de La Garnache peut également relayer votre manifestation sur les supports d'information et de communication dont elle dispose.

Supports de communication concernés :

- Site internet [www.lagarnache.fr](http://www.lagarnache.fr)
- Page Facebook
- Garnach'info (en fonction de la nature de l'évènement)
- Bulletin municipal (article en fonction de la nature de l'évènement, de la disponibilité et du respect de la date butoir de remise des éléments)

**Information : pour les manifestations au cours desquelles vous prévoyez la diffusion de musique, renseignez-vous au préalable auprès de la SACEM et/ou de la SPRE sur les éventuels droits qu'ils auraient à percevoir.**

[www.sacem.fr](http://www.sacem.fr)   [www.spre.fr](http://www.spre.fr)

## **ANNEXE n°1**

## Commune de LA GARNACHE

## Demande d'arrêté de circulation ou de stationnement pour une manifestation

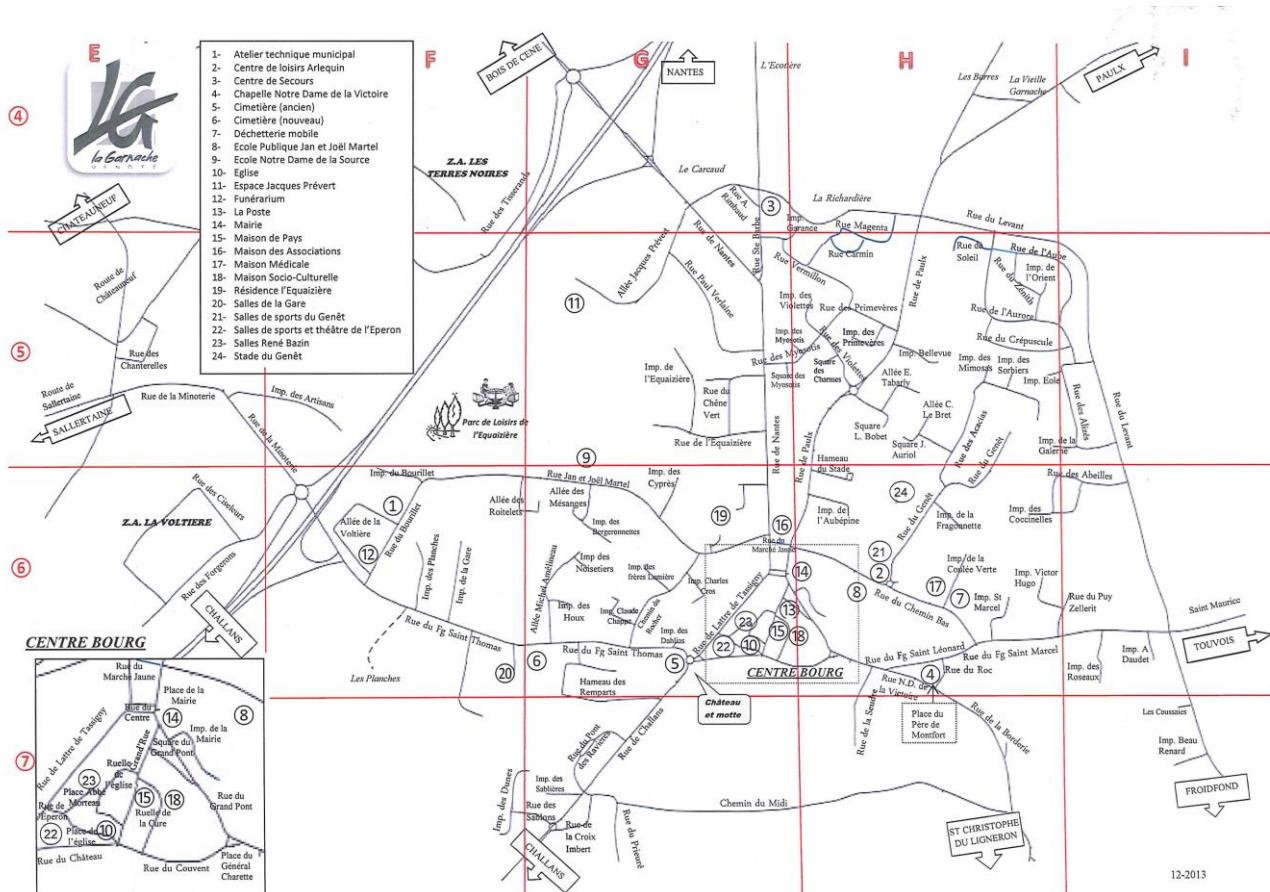
**ASSOCIATION :** Nom

**LOCALISATION  
MANIFESTATION** Rue ou lieu-dit :

**PERIODE DE LA  
MANIFESTATION** du  au

<b>MODALITES DEMANDEES</b>	<input type="checkbox"/> Route Barrée	<input type="checkbox"/> Interdiction de stationner
	<input type="checkbox"/> Circulation alternée	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser) <input type="text"/>

A LA GARNACHE  
(signature du demandeur) le



Indiquer l'emplacement de la manifestation et les zones à réglementer



## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE DEBIT TEMPORAIRE

### Débit de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie

M \_\_\_\_\_ le Maire,

Je soussigné, (nom, prénom) \_\_\_\_\_

Président(e)       Vice-président(e)       Trésorier(e)       Secrétaire de l'association \_\_\_\_\_

N° tel : \_\_\_\_\_ mail : \_\_\_\_\_

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions des articles L.3334-1 et L. 3334-2 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire pour (manifestation) \_\_\_\_\_

Qui se déroulera (lieu) \_\_\_\_\_

du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_h\_\_\_\_ au \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_h\_\_\_\_.

Veuillez agréer, M. \_\_\_\_\_ le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le \_\_\_\_\_

(Signature)

### ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, \_\_\_\_\_ Maire de la commune de la Garnache,

**Vu** l'article L.2122-28 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les articles L.3334-1 et L.3334-2 du Code la santé publique ;

**Vu** la demande ci-dessus ;

### Arrête

#### Article unique :

M \_\_\_\_\_  
Est autorisé à ouvrir un débit temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie,  
Du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_h\_\_\_\_ au \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_h\_\_\_\_  
A l'occasion \_\_\_\_\_  
Qui se déroule \_\_\_\_\_  
A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à la Garnache, le \_\_\_\_\_

Le Maire, \_\_\_\_\_

**Ce présent document doit être affiché sur le lieu de la manifestation**



### Annexe 3

## Demande d'autorisation d'affichage

Pour les manifestations revêtant un caractère ponctuel et organisées par les associations sur la commune de La Garnache

Nom de la manifestation :

Date (s) de la manifestation

### IDENTITE ET ADRESSE DE L'ORGANISATEUR

Nom du déclarant :

Association :

Adresse :

Téléphone :

Lieu d'affichage : (cocher le ou les lieux souhaités) limité à 8 emplacements :

**aux entrées du bourg** :  route de Challans,  route de Sallertaine,  route de Châteauneuf,

route de Bois de Céné,  route de Paulx,  route de Touvois,  route de Froidfond,

route de St Christophe du Lignerol. **Autres** (à préciser) :

<u>Affichage temporaire</u>	Nombre	Format affiche		
		A4	A3	autres
Posé sur le sol	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre support	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Rappel : Le collage est interdit. L'affichage doit être mis en place maximum 15 jours avant et enlevé aussitôt après la manifestation**

Je soussigné, déclare sous mon entière responsabilité les conditions d'affichage sur le domaine public.

Fait à La Garnache, le

*Signature du déclarant*

Favorable

Défavorable

Date :

Visa de la Mairie

**Rappel : l'affichage est interdit sur les équipements publics ou privés tels que les postes de relais ou techniques de la Poste, EDF, GDF, France Télécom etc.. ainsi que sur le mobilier urbain tel que panneaux de signalisation, poubelles, réverbères, abri bus, etc ; et sur les ouvrages d'art tels que ponts, ronds-points, etc.**

## Formulaire de demande de prêt du matériel communal pour des manifestations

Nom de la manifestation : ..... Date prévue : .....

Organisateur : ..... Lieu : .....

Matériels	Type/quantité	Observations
Oriflammes LG	Nombre: .....	<b><i>A récupérer en Mairie</i></b>
Panneaux signalisation		Merci de préciser quels types de panneaux vous souhaitez (voir page suivante).
Conteneurs ( <b>Préciser si besoin d'un petit ou grand conteneur</b> )	..... conteneur jaune ..... conteneur marron	
Besoin électricité (Merci de préciser)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Norvégiennes	Nombre: .....	<b><i>A récupérer en Mairie</i></b>

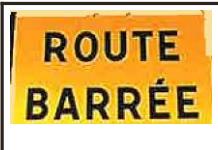
### Autres remarques :

**☞ Pour tout autre matériel voir auprès de la 3GM**

### **RAPPEL**

**Le nettoyage du site est à la charge de l'organisateur**

## TABLEAU PANNEAUX DE SIGNALISATION

PANNEAUX SIGNALISATION	SIGNIFICATIONS	NOMBRE DE PANNEAU SOUHAITÉ
	Attention danger	
	Rétrécissement de chaussée	
	Travaux	
	Route barrée	